

## NOTES DE L'ATELIER "ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES : CO-CONSTRUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE"

Cet atelier a analysé tout particulièrement l'expérimentation menée par Daniel Royer, administrateur du CAC, dans la mise en place d'une charte d'engagements réciproques à Choisy-le-Roi.

*Rappel : ce travail a été réalisé suite à la participation très active du CAC à l'élaboration de la charte nationale, aux côtés de la CPCA (devenue Le Mouvement Associatif), signée en février 2014. Il était important de saisir cette opportunité puisque les élections municipales avaient lieu en mars 2014, pour la mettre au programme des candidats et la faire signer par les municipalités.*

### L'expérience de Choisy-le-Roi

Daniel Royer est allé discuter avec l'équipe en place de la ville de Choisy le Roi afin qu'elle prenne en compte dans son nouveau programme municipal la charte d'engagements réciproques. Celle-ci a été mise au programme du candidat aux municipales, avec la création d'un CLVA (Conseil local de la vie associative) et d'une Maison des associations. Trente associations locales se sont portées volontaires pour participer à la discussion de la charte nationale et la transposer au niveau local. Les discussions ont eu lieu un samedi par mois sur une période d'un an.

La participation des associations s'est amenuisée au fur et à mesure, avec l'expression de certains désaccords, notamment sur le fait que le **CLVA ne devait pas être un syndicat des associations mais un espace privilégié de discussions et d'échanges entre la ville et les associations pour mener à bien cette expérience de co-construction**. La question de l'instrumentalisation a été posée, ainsi que celle de son fonctionnement, qui a abouti à une direction composée d'un binôme de deux associations différentes qui ont pour tâche de représenter l'ensemble des associations de la ville. Le fonctionnement du CLVA a prévu une phase d'évaluation au bout de cinq ans, tenant compte de l'étape importante du bilan de l'équipe municipale au bout de son mandat de six ans.

#### Les difficultés de mise en place du CLVA :

Fonctionnement - il est composé de 14 personnes élues + 1 maire-adjointe et 1 représentant du CAC (Daniel Royer) qui est membre permanent sans droit de vote (volonté des associations et de la ville qui est une reconnaissance du travail mené par le CAC). Des groupes de travail ont été mis en place sur 7 thématiques afin de créer une dynamique associative, dont la subvention et les critères à définir, le fait d'assister à la commission d'attribution des subventions, ce qui impliquait confiance réciproque et transparence. D'autres sujets comme l'attribution des moyens indirects et leurs critères (prêt de matériel par exemple) pour qu'il y ait un traitement identique appliqué à l'ensemble des associations.

#### Trois dysfonctionnements majeurs sont apparus :

1 - Difficultés entre associations et services administratifs -*par exemple la ville a répondu à une association que le prêt de vaisselle par la ville n'existait plus*. S'il y a un véritable partenariat il doit y avoir un minimum d'information faite à l'ensemble des services, et dans ce cas il est nécessaire de poser le problème tout de suite et de le régler.

2 - Inauguration de la Maison des associations réalisée il y a peu de temps avec un règlement intérieur à valider en 48h, différent de celui élaboré collectivement, sans consultation du CLVA. Ceci est le résultat d'un dysfonctionnement du service de la vie associative qui a eu en peu de temps 4 chargés de mission différents, et cette discussion a été enlevée de l'ordre du jour du Conseil Municipal pour des raisons bureaucratiques. Ceci va à l'encontre des principes de fonctionnement qui ont été définis en commun.

3 - Demande d'un Forum des associations en dehors de la fête de la ville, par des associations sportives qui ne participent pas au CLVA, d'où un coût en augmentation qui n'est pas tenable. Un gymnase est proposé aux associations, les sportifs s'y opposent, finalement l'événement se fait mais le service des sports prépare mal la fête. Résultat : la ville a décidé en 2019 de séparer les associations sportives du reste des associations, ce qui a été refusé par le CLVA.

Conclusions de cette expérience : il faut être vigilant en permanence avec un processus de co-construction qui ne va pas de soi. **3 principes fondamentaux : confiance - transparence - vigilance**. Toutes les associations ne veulent pas signer la charte car elles pensent être instrumentalisées. Il y a

donc besoin de discuter ensemble du texte et de ses objectifs, que les associations se l'approprient. Tout le monde est rarement d'accord et il est donc important de veiller à ne jamais aller dans le conflit : c'est en principe le rôle du CAC dans cette expérience de permettre à chacun de s'exprimer, d'apporter des arguments dans un objectif positif pour les associations.

**Là se trouvent les limites de la co-construction, il s'agit d'un état d'esprit à construire et à développer entre les associations, les élus et les services administratifs.** Il faut affirmer que les associations ne jouent pas un rôle de mendiant et que la subvention doit contribuer à développer des actions d'intérêt général face à un risque de clientélisme.

L'expérience a été positive à Choisy-le-Roi car les trois objectifs ont été réalisés. Il y avait les conditions pour y parvenir au sein de l'équipe municipale qui est plurielle, ce qui n'existe pas partout, et il était important de profiter de la campagne électorale de février/mars 2014 pour inciter les associations à s'emparer d'un outil existant au niveau national pour le construire au niveau local. Les débats se poursuivent avec les associations qui ont partagé le processus mais il faut remettre à chaque fois la municipalité et les services devant leurs responsabilités définies dans la charte.

La question centrale dans le travail avec les municipalités, et les collectivités en général, est de rappeler constamment les engagements pris car il arrive souvent que les élus - ou les agents administratifs - oublient d'informer et ne respectent pas les délais pour que les associations puissent prendre connaissance des changements, en discutent et se mobilisent si nécessaire. Il arrive aussi que certains d'entre eux ne comprennent pas ce qu'est le secteur associatif, le fait qu'il représente l'intérêt général, ou bien refusent de partager parce qu'ils se sentent dépossédés de certains de leurs pouvoirs, d'où l'importance de créer des espaces de formation communs.

L'évaluation de l'expérience de Choisy-le-Roi aura lieu très bientôt en septembre prochain.

## L'expérience de Paris

C'est cette année que l'équipe municipale à Paris a souhaité mettre en place la charte d'engagements réciproques. Le CAC a participé à son élaboration aux côtés d'un certain nombre d'associations et la signature de la charte locale va intervenir le 11 juillet 2019. Afin de la mettre en place un Conseil Parisien des Associations doit être créé avant le 31 décembre.

Même si avoir une charte d'engagements n'est pas suffisant le CAC va inciter les associations parisiennes à s'en emparer et à intervenir dans ce Conseil, car il s'agit d'un outil de mise en œuvre et de suivi qui peut être positif dans l'amélioration des conditions de fonctionnement du secteur associatif, par la définition des critères d'attribution des subventions ou les autres moyens d'aide à la vie associative. Il est à noter qu'à Paris il y a à peu près 70.000 associations dont 11.300 sont employeuses, et que 5.000 nouvelles structures se créent chaque année.

## Débat de l'atelier

- Comment dépasser les contraintes liées à la co-construction ?

Il faut qu'il y ait des conditions spécifiques et un état d'esprit partagé pour que l'expérience aille jusqu'au bout. Cela ne se fait pas tout seul. Bien souvent les associations sont confrontées à un processus de co-construction qui trouve ses limites dans le refus de la codécision. Il est certain que tout le monde ne peut pas décider et que c'est aux élus de le faire, mais la démocratie participative, actuellement non satisfaisante de façon globale, devrait permettre un processus constant de concertation et de discussion des projets pour que les décisions soient effectivement étayées, comprises et largement partagées parce que résultant d'un véritable débat.

- Si le maire change de bord politique est-ce qu'on doit tout changer ?

La volonté politique est la base de départ et différentes étapes sont à passer pour arriver à un processus positif : aller chercher l'information car celle-ci n'est pas fournie naturellement, être dans la négociation et non le conflit tout en n'étant pas naïf.

- Que fait-on si des associations ne veulent plus participer ?

Certaines associations ont vécu des situations négatives auparavant, il faut donc retrouver un niveau de confiance entre associations et élus, ce qui n'est pas simple. A Saumur par exemple il n'y a pas eu de concertation et la municipalité a imposé la signature d'une charte pour obtenir une subvention, ce que les associations ont rejeté. Il n'existe pas de méthode dans la co-construction, c'est un processus sur le long terme, qui est de plus en plus compliqué en fonction des différents niveaux de compétences qui existent aujourd'hui entre la ville, l'agglomération, le département, la région.